Saint·Lin Laurentides
(https://www.saint-lin-laurentides.com/)

Carrière

← **Retour aux offres d'Emplois**

Manœuvre-chauffeur de soir

Je postule

Heures semaine: Lundi au vendredi

Quart de travail: Jour

Syndiqué: Oui

Début affichage: 18 nov. 2026

Fin affichage: 18 déc. 2026

Avantages

Régime d'assurance collective

Régime de retraite

Vêtements fournis

Congés mobiles

Développement des connaissances

Reconnaissance du personnel

15 jours fériés payés

12 jours de maladie

Description

Sous la supervision du Directeur de l'hygiène du milieu et du verdissement, le candidat retenu au poste de manœuvre-chauffeur sera responsable de l'entretien du territoire de la Ville, dont : son réseau routier et ses différentes infrastructures.

Responsabilités

- Effectuer l'entretien et la réparation de la chaussée en toute saison;
- Accomplir, selon les besoins, toutes les tâches reliées aux activités d'entretien, de réparation et d'amélioration des ouvrages et des installations des immeubles municipaux;
- Procéder aux vérifications périodiques requises sur certaines composantes et en assurer l'entretien;
- Réaliser toutes autres tâches connexes.

Exigences

- Détenir un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent;
- Détenir un permis de conduire (Classe 3 – Mention F et M);
- Posséder des habiletés physiques pour exécuter différents travaux manuels;
- Avoir une expérience dans le domaine municipal (un atout);
- Avoir une expérience pertinente en conduite de véhicules (6 et 10 roues) et de balai de rue;
- Avoir des habiletés en mécanique et une expérience en travaux de pavage, d'excavation, d'égout et d'aqueduc (un atout);
- Faire preuve de polyvalence;
- Capacité à travailler en équipe;
- Avoir de l'entregent et des aptitudes pour le service aux citoyens;
- Détenir un bon jugement et un sens des responsabilités;
- Avoir un souci marqué pour la connaissance et l'application des mesures de sécurité au travail;
- Être soucieux du travail bien fait.

Remarque

- Poste permanent de soir 14h30-00h30

Conditions et avantages du poste :

- **Poste permanent de soir**, de 14 h 30 à 00 h 30.
- **Horaire de 4 jours par semaine.**
- **36 heures travaillées, rémunérées à 40 heures.**

À noter : La personne retenue travaillera de jour durant sa première année d'emploi. Après cette période, elle pourra intégrer son horaire permanent de soir et bénéficier des conditions qui y sont associées.

Saint-Lin Laurentides
()

900, 12e Avenue, Saint-Lin-Laurentides QC J5M 2W2

(https://www.facebook.com/saintlinlaurentides) () (https://www.instagram.com/villesaintlinlaurenti